

Réunion du Conseil Municipal

Du 23 février 2016 à 14 heures

Date de convocation : 17 février 2016

Sont présents: Robert BOUDON, Monique LOUVRIER, Christian LAURAIRE, Thierry BRUNEL, Lucien VAISSADE, Laurent CAYREL

Excusés: Monique DELFAU, Jean ALBARET

Absents: Jean-Pierre VAISSADE, Michel BOUDON, Marcel RIEUTORT

Secrétaire de séance: Laurent CAYREL

Ordre du jour

- Réhabilitation du réseau d'eau potable de la Sauvetat : demande de subvention Agence de l'eau Adour Garonne
- Enfouissement du réseau téléphonique de la Sauvetat : approbation du devis
- Convention pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire publique de Chaudes-Aigues : autorisation de signature
- Demande de subvention par l'école publique de Chaudes-Aigues pour un voyage scolaire
- Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau : autorisation de signature
- Attribution de compensation par la communauté de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise : approbation par le conseil municipal
- Renouvellement du contrat groupe d'assurance des personnels : appel d'offres
- Forêts sectionales - coupes de bois 2016
- Demande d'adhésion de nouveaux membres à l'EPF-Smaf Auvergne : avis du conseil
- Vente parcelle section des Vayssières-Hautes : désistement de M. Pierre BIRON
- Proposition de motion de soutien aux agriculteurs
- Affaires diverses

➤ Approbation du compte rendu de la séance précédente.

En raison du nombre de membres absents, le compte rendu de la séance précédente sera approuvé lors de la prochaine réunion.

➤ Réhabilitation du réseau d'eau potable de la Sauvetat : demande de subvention Agence de l'eau Adour Garonne

Dans le cadre de l'appel à projets de l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE (du 01/10/2015 au 31/01/2016) - lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable & amélioration des rendements, un dossier de demande de subvention a été déposé pour la réhabilitation du réseau d'eau potable de la Sauvetat.

Le maire fait savoir qu'il y aurait lieu de le compléter par une délibération du conseil municipal.

Le conseil est favorable pour prendre une délibération sur le modèle présenté par la Mage.

(Pour : 6 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Enfouissement du réseau téléphonique de la Sauvetat : approbation du devis**

Présentation du devis relatif à l'enfouissement du réseau téléphonique lié aux travaux d'éclairage public du village de la Sauvetat.

Le montant des travaux restant à la charge de la commune s'élève à 15 583.33 € TTC (génie civil). France Télécom assumera le coût des études, du nouveau câblage en souterrain, de la fourniture des chambres et de la dépose du réseau aérien téléphonique.

Le Maire invite le conseil municipal :

- à se prononcer sur la suite à donner à ce projet
- à l'autoriser à signer le devis

Le conseil donne son accord pour poursuivre le projet et autorise le maire à signer le devis.

(Pour : 6 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Convention pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire publique de Chaudes-Aigues : autorisation de signature**

Le Maire informe le Conseil de l'obligation des communes à participer aux frais de fonctionnement des écoles dans lesquelles sont scolarisés des enfants de la commune.

La commune de Chaudes-Aigues propose que cette participation pour l'année scolaire 2015/2016 soit la même que celle de l'année scolaire 2014/2015 soit 700 € par enfant.

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette participation.

Le conseil municipal accepte de verser à la mairie de Chaudes-Aigues pour l'année scolaire 2015/2016, la somme de 700 € par élève pour la participation aux charges de fonctionnement de l'école publique de Chaudes-Aigues et autorise le maire à signer la convention à intervenir avec la commune de Chaudes-Aigues.

(Pour : 6 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Demande de subvention par l'école publique de Chaudes-Aigues pour un voyage scolaire**

Dans le cadre de l'organisation d'un voyage de 3 jours, l'école publique de Chaudes-Aigues sollicite une subvention pour les 5 élèves qui résident sur la commune de Lieutadès.

Le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette demande.

Le conseil municipal approuve la demande et décide d'accorder 30€ pour chacun des 5 élèves de Lieutadès concernés par ce voyage.

(Pour : 6 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau : autorisation de signature**

En application des articles R 3232-1-1 à R 3232-1-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis 2010, le Conseil Général exerce sa compétence d'assistance technique dans le domaine de l'alimentation en eau potable ou de l'assainissement à travers la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE) en application d'une convention signée avec chacune des collectivités éligibles, précisant le contenu et les modalités des prestations d'assistance proposées.

Le maire fait savoir que ces conventions étant arrivées à échéance fin 2015, et afin que la commune puisse continuer à bénéficier de l'assistance technique de la MAGE, il y aurait lieu de signer une nouvelle convention.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une nouvelle convention.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la nouvelle convention.

(Pour : 6 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Attribution de compensation par la communauté de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise : approbation par le conseil municipal**

La Commission Locale d'Evaluation de Transfert des Charges (CLECT) s'est réunie à plusieurs reprises au cours de l'année 2015 afin d'examiner et d'évaluer les transferts de compétences au niveau de l'intercommunalité. Un rapport a été rédigé puis examiné et adopté à l'unanimité par le conseil Communautaire en séance du 4 décembre 2015.

Pour la commune de Lieutadès la compensation versée par la communauté de communes, passe de 15 320.96 € à 12 953.34 € soit une perte de 2 367.62

Le maire fait savoir qu'il convient que chaque commune membre délibère à leur tour et propose au conseil d'approuver la délibération adoptée par le conseil communautaire.

Le conseil municipal approuve la délibération adoptée par le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise.

(Pour : 6 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Renouvellement du contrat groupe d'assurance des personnels : appel d'offres**

La commune de Lieutadès est actuellement adhérente au contrat d'assurance groupe qui garantit les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'accident ... signé par le Centre de gestion le 1er janvier 2013. Ce contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2016, le centre de gestion remet en concurrence ce dernier et demande aux communes adhérentes l'autorisation d'agir pour leur compte.

Le maire propose au conseil municipal de donner son accord au centre de gestion du cantal pour réaliser en son nom un marché public en vue de sélectionner les meilleures propositions de contrats d'assurances relatifs aux risques statutaires des fonctionnaires territoriaux.

Le conseil donne son accord au Centre de Gestion du Cantal de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

(Pour : 6 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Forêts sectionales - coupes de bois 2016**

Suite à l'adoption du programme des coupes de bois pour l'année 2016, en séance du 11 novembre 2015, l'ONF propose deux modifications :

- Annulation de la coupe d'amélioration sur la parcelle 19A en section des Burguerettes
- Rajout de la coupe définitive sur la parcelle 6B en section de Lagarde.

Le maire demande au conseil de se prononcer sur ces modifications.

Le conseil donne son accord pour ces modifications.

(Pour : 6 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Demande d'adhésion de nouveaux membres à l'EPF-Smaf Auvergne : avis du conseil**

Les communes de Verneugheol (Puy de Dôme), Chamalières-sur-Loire (Haute-Loire), Bonneval (Haute-Loire), Le Breuil (Allier), Jaligny sur Besbre (Allier), Saint-Flour (Cantal) et la communauté de communes du Livradois Porte d'Auvergne (Puy de Dôme) ayant demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne, le conseil d'administration ayant pris en compte ces demandes et l'assemblée générale de l'EPF ayant donné un avis favorable, la commune de Lieutadès doit à son tour ratifier ces demandes d'adhésion.

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur ces demandes d'adhésion.

Le Conseil donne son accord aux demandes d'adhésions précitées.

(Pour : 6 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Vente parcelle section des Vayssières-Hautes : désistement de M. Pierre BIRON**

Lecture de la lettre de M. Pierre BIRON qui fait savoir qu'il n'est pas intéressé par l'acquisition seule de la parcelle A 639, le conseil ayant refusé de lui vendre les parcelles A 642 et A 643 (en partie).

Le Conseil Municipal prend acte de la décision de M. Pierre BIRON.

(Pour : 6 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Proposition de motion de soutien aux agriculteurs**

Il est proposé d'adopter une motion de soutien aux agriculteurs Cantaliens qui connaissent actuellement d'importantes difficultés et subissent une crise grave tant sur le plan structurel que conjoncturel sur le modèle envoyé par M. JARLIER et adopté par la ville de Saint-Flour.

Le conseil donne son accord pour adopter une motion de soutien aux agriculteurs cantaliens sur le modèle envoyé par M. Pierre JARLIER.

(Pour : 6 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Affaires diverses**

- Lecture de la lettre envoyée par M. Pierre JARLIER à M. WAUQUIEZ au sujet de la crise agricole.
- La pose des nouvelles lampes LED par l'entreprise CHAVINIER a commencée le 22 février.
- Il est décidé de prévoir du tout-venant sur la piste de Lauzardie ainsi que sur la piste entre les Vayssières-Hautes et la Sauvetat (Carrefour « Terre blanche ») avec blocage.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16h20.

Le Maire
Robert BOUDON,

Monique DELFAU
(Absente)

Jean-Pierre VAISSADE
(Absent)

Monique LOUVRIER

Christian LAURAIRE

Michel BOUDON
(Absent)

Thierry BRUNEL

Jean ALBARET
(Absent)

Marcel RIEUTORT
(Absent)

Lucien VAISSADE

Laurent CAYREL